

POUR LE MAINTIEN DE L'ACTIVITE COMMERCIALE ET DE L'EMPLOI SUR LE SITE D'AUCHAN VILLETANEUSE

VŒU PRESENTE PAR LE MAIRE
AU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLETANEUSE DU 22 MAI 2019 :

Considérant la décision du groupe Auchan de céder 21 sites dont l'hypermarché de Villetaneuse, rendue public à l'occasion d'un Comité Central d'Entreprise le 31 Mars 2019,

Considérant le Plan de Sauvegarde de l'Emploi déclenché par le groupe Auchan à la suite de l'annonce de ces cessions,

Considérant le droit d'alerte économique enclenché par les salariés du groupe Auchan, le 15 Mai 2019 à l'occasion d'un nouveau Comité Central d'Entreprise,

Considérant que les arguments financiers avancés par le groupe Auchan sont discutables, comme le démontrent les syndicats en demandant la consolidation des bénéficiaires à l'échelle de l'ensemble des firmes appartenant à la Famille Mulliez,

Considérant les 188 équivalents temps plein, les emplois directs liés à l'Hypermarché, mais également les 500 emplois de la zone concernés,

Considérant les 80 millions d'Euros d'argent public touché par le Groupe Auchan au titre du Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) en 2019, et les 500 millions d'Euros en 6 ans,

Considérant le projet Europa City, et les 3,1 Milliards d'Euros qu'est prêt à engager le groupe Auchan dans le grand projet inutile destructeur pour l'emploi et l'environnement qu'est Europa City,

Considérant la présence de nombreux petits commerces dans la galerie commerciale, dépendants de la locomotive commerciale qu'est l'Hypermarché,

Considérant l'attractivité du site d'Auchan Villetaneuse, salué par l'ensemble des commerçants, du fait de sa localisation mais également de son accessibilité notamment en transports en commun,

Considérant le rôle structurant du centre commercial pour la ville de Villetaneuse comme lieu de rencontre et d'échange intégré au tissu urbain,

Considérant le combat historique des Villetaneusiens pour faire leurs courses à Villetaneuse et notamment le Conseil Municipal extraordinaire du 09 avril 1990 ayant conduit à la création de l'Hypermarché et de la galerie commerciale,

Considérant l'action du Maire et de la Municipalité, du Président de Plaine Commune, du Maire de Saint-Denis et du Député de la circonscription pour défendre l'activité commerciale et l'emploi à travers la pétition qu'ils ont initiée et qui sera transmise au ministre de l'Economie Bruno Le Maire, ainsi qu'à la direction du Groupe Auchan,

Considérant la mobilisation exceptionnelle des Villetaneusiens, plus de 2500 personnes ont d'ores et déjà signé la pétition pour le maintien de l'activité commerciale et de l'emploi sur le site d'Auchan Villetaneuse,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE VILLETANEUSE,

- Demande au Ministre de l'Economie d'exiger le remboursement de l'argent public perçu au titre du CICE.

- D'intervenir auprès d'Auchan pour que le groupe assure le maintien d'une activité commerciale équivalente et de l'emploi de l'ensemble des personnels sur le site de l'Hypermarché Auchan.
